

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2013

Etaient présents :

MINIER Marcel, Maire
GUILLARD François, 1^{er} adjoint
MORICE Anne-Marie, 2^{ème} adjointe
GUILLARD Joël, 3^{ème} adjoint
TROUVE David, 4^{ème} adjoint
CARRISSANT Pierrick
BESNARD Jacques
BRIAND Claude
GARCON Jean-Paul
TALLEC Christa
MOYNAT Isabelle
TROCHU Pierre

Etait absent :

ROUYER David

Ordre du jour :

- ***Présentation de l'APD cantine scolaire***
 - ***Vente habitat 35/ commune : acte de vente***
 - ***Convention avec habitat 35 pour logement du Clos Fleuri***
 - ***Enquête publique restructuration d'un élevage porcin***
 - ***Droit de préemption : parcelle AB 402***
 - ***Piste DFCI : avenant POMPEI***
 - ***Taxe habitation logements vacants***
 - ***Etude épidémiologique sur Point Clos***
 - ***Avenant au contrat groupe agents communaux***
 - ***Acquisition parcelle C 406***
 - ***Demande d'acquisition par un particulier de la parcelle ZW 90***
 - ***Proposition vidéo surveillance à l'agence postale***
 - ***divers***
-
- ***Présentation de l'APD cantine scolaire***

L'APD pour la cantine scolaire sera présenté lors du prochain conseil par le cabinet d'architecte INGRAND

- ***Vente habitat 35 / commune : acte de vente***

Monsieur le Maire fait part au conseil de la possibilité pour la commune d'acquérir à titre gratuit des parcelles appartenant à Habitat 35 cadastrées AB 179 (185 m²) AB 435 (272 m²) et AB 447 (167 m²). Le conseil municipal doit autoriser Monsieur le maire à signer l'acte administratif.

Le Conseil Municipal accepte d'acquérir à titre gratuit les parcelles AB 179 (185 m²) AB 435 (272 m²) et AB 447 (167 m²) et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte administratif de cession à titre gratuit et toutes les pièces se rapportant à cette acquisition.

- **Convention avec habitat 35 pour logement du Clos Fleuri**

Cette convention sera revue ultérieurement

- **Enquête publique restructuration d'un élevage porcin**

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'une enquête publique est en cours du 26 août au 27 septembre 2013 concernant un dossier présenté par Eric LE GOUEVEC en vue de procéder à la restructuration d'un élevage porcin aux lieux-dits « la Ville Chalmel » et « la Boudinaie » à GAEL. Le Conseil Municipal émet un avis favorable (9 pour, 3 abstentions) à la demande d'autorisation de Monsieur Eric LE GOUEVEC.

- **Droit de préemption : parcelle AB 402**

Monsieur le Maire présente la demande de Maître CAUSSIN Christophe, notaire à MONTFORT SUR MEU, concernant une déclaration d'intention d'aliéner soumise au Droit de Préemption Urbain (DPU). Il s'agit de la parcelle AB 402 située dans le périmètre du DPU. Le conseil municipal décide de ne pas préempter les parcelles AB 402.

- **Piste DFCI : avenant POMPEI**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des travaux supplémentaires concernant la piste DFCI en forêt de Trékoët ont été réalisés. Ces travaux n'avaient pas été prévus au marché initial. Il est proposé de passer un avenant au marché pour un montant de 2 319.76 €HT. Le conseil municipal approuve l'avenant au marché et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cet avenant

- **Taxe habitation logements vacants**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Le Conseil Municipal décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

- **Etude épidémiologique sur Point Clos**

Cette étude sera revu lors d'un prochain conseil municipal

- **Avenant au contrat groupe agents communaux**

Monsieur le Maire fait part au conseil des nouveaux taux de cotisation des contrats CNRACL (5.30 %) et NON CNRACL (1.09 %) pour les années 2014 et 2015 concernant l'assurance statutaire des agents communaux. Ce changement de taux fait l'objet d'un avenant au contrat principal. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat d'assurance des risques statutaires.

- **Acquisition parcelle C 406**

Le conseil demande à Monsieur le Maire de faire des propositions pour l'acquisition de cette parcelle auprès du propriétaire.

- **Demande d'acquisition par un particulier de la parcelle ZW 90**

La commune n'a pas vocation à vendre des parcelles communales.

- **Proposition vidéo surveillance à l'agence postale**

A revoir ultérieurement

- **Divers**

- **Décisions modificatives**

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer des décisions modificatives au budget commune

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives suivantes :

Budget commune – Décision modificative n °3

DI : compte 2318 - 107 : - 3 000 €

DI : compte 2318 - 132 : + 3 000 €

Budget commune – Décision modificative n °4

DI : compte 2318 - 107 : - 5 000 €

DI : compte 2313 - 136 : + 5 000 €

- **Vœu pour le comptable assignataire**

Monsieur le Maire fait part au conseil que dans le cadre de fusion entre les communautés de communes de SAINT MEEN et MONTAUBAN et les communes de SAINT PERN et IRODOUER, le comptable assignataire de la nouvelle communauté de communes sera désigné avant la fin de l'année. Le Directeur régional des Finances Publiques se positionnera, en l'absence de réponse, sur le centre des finances de MONTAUBAN. Le 05 août dernier le Président de la communauté de communes de SAINT MEEN s'est clairement positionné sur le centre des finances de SAINT MEEN.

Considérant que la localisation du comptable assignataire peut être différente de la localisation du siège de la future intercommunalité,

Considérant que les compétences ayant le plus d'impact sur le poste comptable des finances publiques seront centralisées sur SAINT MEEN, à savoir par exemple la facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères ou la facturation issue des structures petite enfance et jeunesse,

Considérant que les services précités induisent de facto une fréquentation physique par certains usagers afin de procéder au règlement des prestations,

Considérant qu'une part non négligeable de la population présente des difficultés en termes de mobilité et d'accès aux moyens de paiement bancaires (chèques...) ou dématérialisés,

Considérant que le canton de SAINT MEEN reste un canton prioritaire au niveau social,

Le Conseil Municipal souhaite que le poste comptable de SAINT MEEN LE GRAND soit désigné comme comptable assignataire de la future communauté de communes à compter

du 1^{er} janvier 2014 et soutient la décision du conseil communautaire du 16 septembre 2013 de solliciter le poste comptable de SAINT MEEN comme comptable assignataire.

- ***Vœu pour le maintien du centre des finances de ST MEEN et MONTAUBAN***

Monsieur le Maire fait part au conseil que, dans la continuité de la décision précédente (délibération 2013–68) sur la désignation du comptable assignataire, la Direction des Finances Publiques envisageait de fusionner les centres des finances de SAINT MEEN et de MONTAUBAN et privilégiait, à ce jour, une implantation sur MONTAUBAN.

Le Conseil Municipal demande le maintien des centres des finances de SAINT MEEN LE GRAND et MONTAUBAN DE BRETAGNE.

- ***Vœu pour le centre d'examen du permis de conduire de MONTFORT***

Monsieur le Maire fait part au conseil du projet de la Préfecture de fermeture de plusieurs centres secondaires d'examen du permis de conduire pour des raisons budgétaires. Le centre de MONTFORT est susceptible d'être supprimé. Le centre de MONTFORT dit « secondaire » est le centre d'examen de 18 auto-écoles recouvrant plus de 50 communes, pour une population de près de 100 000 habitants, 1 900 passages d'examen tous les ans et 1 200 permis délivrés par an.

Considérant la taille du périmètre couvert par le centre de MONTFORT SUR MEU,
Considérant que la majorité des candidats sont scolarisés au Lycée René Cassin de MONTFORT SUR MEU,

Considérant les caractéristiques routières de MONTFORT SUR MEU favorables,

Considérant le coût des déplacements pour les familles dans un contexte de diminution du pouvoir d'achat,

Considérant l'obtention du permis de conduire comme un facteur indispensable à l'intégration,

Considérant le poids économique de l'activité auto-écoles,

Considérant un risque de concentration de cette activité économique sur RENNES,

Le Conseil Municipal émet un vœu sur le maintien du centre d'examen du code et du permis de conduire de MONTFORT SUR MEU